

23-06-11 Culture – Vie culturelle

Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire

Monsieur le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la médiathèque Andrée CHAIZE par :

- l'expertise,
- l'offre de formation,
- l'ingénierie culturelle et sociale,
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...).

Monsieur le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Monsieur le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil départemental :

- préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité,
- préconisation d'un budget de 0,5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire,
- la formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces formations,
- la gratuité d'accès à la médiathèque, aux animations et actions culturelles.

Monsieur le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil Municipal en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 27 juin 2023**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Christine GEUSENS, 5^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 26 juin 2023

23-06-11 Culture – Vie culturelle

Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique
avec le Département de la Loire

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques
GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents et excusés :

MM. BISACCIA Michèle - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme BISACCIA à M. SERVANT
M. JOTHIE à M. BRUNEAU
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à Mme GEUSENS
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme GEUSENS

Publiée le :